tin nominatif constatant leur qualité, et signé du président.

Enfin, la gare de départ devra être désignée.

CAISSE D'ÉPARGNE

Séance du 11 Mai 1873

Il a été versé par 58 déposants, dont 15 nouveaux.	9,222 »
Dans ces opérations les succursales sont comprises, savoir :	
La Côte, pour 2 versements, dont nouveau . . . . . 600 »	
Meyzieu, pour 2 versements, dont nouveau . . . . . 103 »	
St-Jean, pour 2 versements, dont nouveau. . . . . 400 »	
Saint-Laurent-de-Mûre, pour 2 versements, dont 1 nouveau, 450 »	
Il a été remboursé à 34 déposants, dont 11 pour solde.	11,851 85
Dans ces opérations, les succursales sont comprises, savoir :	
La Côte, pour 1 remboursement, dont 1 pour solde, soit . . 252 80	
Meyzieu, pour 1 remboursement, dont « pour solde, soit . . 480 »	
St-Jean, pour 2 remboursements, dont 2 pour solde, soit. . 1,110 45	
Saint-Laurent-de-Mure, pour 2 remboursements, dont 1 pour solde, soit. 229 05	
Excédant des dépenses.. . . .	2,629 85

Les Maugiron(1)

(Suite.)

II.

GUY DE MAUGIRON.

Gui ou Guy de Maugiron, seigneur d'Ampuis et de Montléans, près de Vienne, et en outre de Beauvoir, de Mérieu, de Leyssin, est le premier de la famille qui joue un rôle véritablement important. Comme tous les aînés dans la noblesse, il embrassa la carrière des armes, où ses aïeux s'étaient déjà distingués. En qualité de lieutenant des gens d'armes de François de Bourbon, comte de Saint-Pol (on écrit quelquefois Saint-Paul), ou plus exactement, à la tête d'une compagnie de deux cents hommes d'armes qui appartenait à ce prince du sang, parent du connétable Charles de Bourbon, Gui de Maugiron prit une part brillante à la victoire de Marignan, remportée sur les Suisses, les 13 et 14 septembre 1515. Si le rôle qu'il y joua ne fut pas aussi éclatant que celui de son compatriote Bayart, le chevalier sans peur et sans reproche, du moins sa conduite fut-elle assez honorable pour que François Ier, bon juge en matière de bravoure, voulût l'en récompenser d'une façon éclatante. Maugiron fut nommé chevalier des ordres du roi et reçut par lettres patentes du 20 octobre 1515, le commandement de la troisième compagnie des gardes, créée probablement à cause de lui. Si l'on croit un historien, le roi chevalier traitait de compère et d'ami celui qu'il venait de faire capitaine de ses gardes.

Ces fonctions retinrent constamment Maugiron auprès de la personne du roi. C'est sans doute ce qui l'empêcha de prendre part, avec la fleur de la noblesse dauphinoise, à l'héroïque défense de Mézières, sous Bayart, en 1521.

Lors du désastre de Pavie, 24 février 1525, Maugiron fut blessé et pris, à l'exemple de son souverain. Parmi les prisonniers de cette néfaste journée, citons encore le roi de Navarre, Henri d'Albret, grand-père maternel d'Henri IV; le comte de Saint-Pol, sous lequel Maugiron avait fait l'apprentissage des armes; Fleuranges, le « jeune adventureux; » Montmorenci, qu'attendait plus tard l'épée de connétable, et Clément Marot, qualifié « poëte valet de chambre du roi, » qui fut blessé aux côtés de François Ier, en faisant vaillamment son devoir, plébéien égaré au milieu de toute cette noblesse.

Maugiron fut emmené prisonnier en Espagne, comme François Ier. La liberté ne lui fut rendue que moyennant une rançon de 2,000 écus d'or, pour le paiement de laquelle son protecteur, le comte de Saint-Pol, lui servit de caution. Le roi, délivré lui-même après avoir accepté l'onéreux traité de Madrid, en 1526, lui donna la charge de sénéchal du Valentinois. Le 1er novembre 1528, il fut nommé lieutenant général en Dauphiné; Bayart avait exercé ces fonctions quelques années auparavant. Le comte de Saint-Pol était gouverneur du Dauphiné; le choix qu'il fit de Maugiron pour son lieutenant dans notre province, fut confirmé par lettres patentes de François Ier, 10 octobre 1536, 17 septembre 1544, et de Henri II, 14 septembre 1548.

En 1535, la maison de Savoie qui jusqu'alors avait livré passage aux troupes françaises pour descendre en Italie, se jeta définitivement dans les bras de la maison d'Autriche. C'était, suivant un mot célèbre, l'avant-garde qui se retournait contre le corps de bataille. L'occupation de la Savoie fut décidée. Le comte de Saint-Pol l'envahit, ainsi que la Bresse, 1536, tandis que l'amiral Chabot de Brion pénétrait en Piémont. Le lieutenant général du roi en Dauphiné servait sous les ordres de l'amiral. A la fin de la campagne, il fut chargé du gouvernement des pays conquis, et par là eut souvent maille à partir avec les Espagnols. Il les défit en plusieurs combats.

Chevalier de l'ordre de St-Michel, institué par Louis XI, Maugiron obtint une compagnie de 50 hommes d'armes, avec laquelle il prit part au siége de Landrecies, sur la Sambre (Nord). Le roi, à la tête d'une armée de 35,000 hommes, était entré dans le Hainaut en juin 1543. Après s'être emparé de Landrecies, il la fit fortifier à grands frais.

Nous retrouvons encore Gui de Maugiron envoyé, en 1545, avec l'amiral d'Annebaut, dont les courtisans travestissaient le nom en *âne-bœuf*, et le prince de Melphe, pour inspecter les travaux exécutés devant Boulogne. Cette ville était tombée, l'année précédente, aux mains des Anglais, par la lâcheté de son gouverneur, le sire de Vervins, gendre du maréchal de Rez, qui avait capitulé malgré les offres des habitants de se défendre seuls. Pendant que l'amiral d'Annebaut prenait la mer pour la première fois et dirigeait une expédition contre l'île de Wight, le maréchal de Biez commença le blocus de Boulogne avec une armée de quarante mille hommes.

Il devait construire, vis-à-vis de la tour d'Ordre, un fort qui commandât l'entrée du port et interceptât toute communication des assiégés avec la mer. Le fort édifié par le maréchal le fut, non à l'endroit désigné, mais à un autre appelé Outr'eau, beaucoup trop éloigné de la mer pour fermer l'entrée du port et empêcher le ravitaillement de la place. D'après cela le rapport des hommes de guerre envoyés pour inspecter ces travaux, ne dut pas être favorable au maréchal.

(A suivre) A.

(1) Voir le *Journal de Vienne*, des 6 et 20 avril.

INSECTIVORE PEYRAT

BREVETÉ S. G. D. G.

contre la nouvelle

MALADIE DE LA VIGNE

(Phylloxera Vastatrix), la Pyrale, l'Altise, les Champignons souterrains, le Pouridie, les Fourmis, et tous autres Insectes nuisibles à l'agriculture.

83 bis, rue Lafayette, Paris.

Extrait du RAPPORT adressé au Comice Agricole d'Aix (Bouches-du-Rhône), par l'un de ses Membres, relativement au Phylloxera *et à* l'Insectivore Peyrat, *publié dans la Revue Agricole et Forestière de Provence, de février* 1873.

Le Comice agricole d'Aix, dont le but est la défense des intérêts agricoles, a dû saisir toutes les occasions d'appeler l'attention de ses membres sur ce qui, en particulier, peut servir au traitement des vignes ravagées par le Phylloxera. Fidèle à cette mission toute d'utilité, un de ses membres se fait un devoir de mentionner, aujourd'hui encore, un fait particulier qu'il a recueilli dans une course faite, il y a peu de jours, à la Tour-d'Aigues (Vaucluse).

M. Michel, maire de la Tour-d'Aigues, agronome des plus intelligents, et propriétaire d'un vaste vignoble, nous avait été signalé comme ayant obtenu un très-bon résultat dans le traitement de ses vignes malades, par un procédé que l'on disait être d'une grande efficacité. Dans un entretien au sujet de son vignoble, M. Michel nous a raconté, avec une extrême obligeance, que c'est par l'Insectivore Peyrat, fabriqué à Paris, qu'il a traité ses vignes atteintes par le Phylloxera.

Voici de quelle manière il a opéré :

Sur quelques points de son vignoble, il avait aperçu des ceps rabougris et d'une végétation maladive. Les sarments n'avaient que quelques centimètres de longueur; le dépérissement avait été rapide, et la mort des ceps était inévitable. M. Michel en fit déterrer et arracher un certain nombre, et en trouva les racines complétement envahies par le puceron. L'insecte se trouvait en quantité de plus en plus faible sur les racines, à mesure que l'arrachage avait lieu à une plus grande distance des principaux ceps attaqués. Il y avait là un danger évident; le mal pouvait s'étendre et envahir tout le vignoble. M. Michel ne balança pas. L'automne arrivé, il essaya tout d'abord l'Insectivore Peyrat. La plupart des ceps malades furent déchaussés jusqu'aux racines et reçurent une couche de cette poudre qu'il recouvrit ensuite de terre. Il fit pratiquer autour de quelques autres, des trous dans lesquels il en répandit également. Il ne fut point pratiqué d'arrosage, mais l'eau pluviale y suppléa abondamment et, paraît-il, porta jusqu'aux racines les principes dont elle s'était saturée en filtrant à travers la couche de poudre déposée près de chaque cep. L'effet ne tarda pas à se produire : au printemps suivant, la végétation prit une vigueur remarquable, les sarments atteignirent plus d'un mètre de longueur, et les raisins dont ils étaient chargés, parvinrent à une parfaite maturité.

Nul doute que ce résultat ne doive être attribué au traitement employé. Aussi M. Michel, qui n'avait fait d'abord qu'un essai très restreint, s'est décidé à le faire de nouveau plus en grand. Il a procédé, l'automne dernier, sur une vaste échelle, et il espère que l'effet répondra encore cette fois à l'application qu'il a faite de l'Insectivore Peyrat.

Mode d'emploi. — Traitement de la vigne.

Après avoir déchaussé la souche, on répand au pied environ 200 grammes de poudre insectivore, on recouvre d'une légère couche de terre, ce qui se fait d'un seul coup de pelle; cette seconde partie de l'opération a pour but d'empêcher toute déperdition de poudre. On peut, et nous le conseillons même pour les points d'attaque, afin d'augmenter l'action du remède, pratiquer à l'aide d'un pal, trois trous autour du pied de la souche et répandre dans chacun de 15 à 20 grammes de poudre.

Au bout de quelques jours, une odeur empyreumatique pénétrante se dégage, elle est sensible à une grande distance et en même temps imprègne le sol autour de la souche. Dès qu'il pleut, l'eau s'accumule dans le godet laissé au pied de la souche, traverse la couche de poudre et la dissout, suit les racines comme un grain naturel, va porter jusqu'aux dernières radicelles les principes dont elle est saturée.

Cette action de la poudre insectivore est en même temps prolongée, puisqu'elle dégage encore une odeur assez marquée, lorsque l'année suivante la pioche la découvre. Cette persistance de l'action a, dans le cas actuel, une importance capitale, car elle ne permet pas au puceron qui a pu échapper à un premier contact, de développer ses ravages, et elle finit toujours par l'atteindre; de plus, elle favorise puissamment la reconstitution de la racine, la poudre étant un puissant engrais en même temps qu'un insecticide.

Pour les vignes non atteintes et qu'on voudra préserver, 100 grammes suffisent : le mode d'emploi est le même que pour la vigne malade.

Nouvelles Plantations.

Lorsqu'on fera de nouvelles plantations dans les terrains où la vigne a été arrachée par suite des ravages occasionnés par le Phylloxera ou dans tous autres terrains, par précaution contre l'invasion de l'insecte, il sera nécessaire de mélanger 50 grammes environ de poudre avec la terre destinée à combler le vide pratiqué.

Cette moindre quantité de poudre employée pour cette opération s'explique par la raison que le Phylloxera n'attaque la vigne que lorsqu'elle a des racines. Plus tard, la poudre, qui est d'une grande solubilité, s'étend en circonférence et en profondeur suffisantes pour suivre les racines au fur et à mesure de leur développement.

Le Phylloxera n'est pas le seul ennemi de la vigne; le Pyrole et l'Altise sont souvent à redouter dans certaines contrées et quelquefois s'en rendent les auxiliaires dévastateurs.

La Pyrale et l'Altise, à la chute des feuilles, déposent leurs larves dans les rugosités des bois, et dès l'apparition des nouvelles pousses, ces insectes éclosent et se répandent sur les nouvelles feuilles.

Pour combattre et détruire radicalement ces insectes et leurs germes, il suffit de lotionner le tronc découvert et les branches principales des ceps, pendant le repos de la végétation.

Pour lotionner, la poudre doit être délayée dans de l'eau qu'on verse peu à peu, cela absolument comme pour faire la pâte à crêpes.

Un kilogramme de poudre comporte six litres d'eau; c'est avec ce mélange agité au moment de l'emploi, que se fait le lotionnement.

Comme complément, il serait bon lorsqu'on se servira des échalas, de les immerger préalablement dans de l'eau insectivorée; dans ce cas, un kilogramme de poudre contre soixante litres d'eau serait assez pour purifier les échalas des insectes et des germes qu'ils peuvent contenir.

Le traitement de la vigne se fait avec plus d'efficacité et d'économie, du mois de septembre à fin mai, puisque sans ajouter une nouvelle façon, il se pratique au moment du déchaussement et sans avoir besoin d'y transporter d'eau, l'humidité de l'hiver étant assez grande pour dissoudre et faire pénétrer la poudre jusqu'à profondeur des racines; tandis qu'en été, à défaut de pluies suffisantes, il serait nécessaire d'employer l'arrosage ou une dose plus forte de poudre insectivore.

Si l'on calcule que l'Insectivore Peyrat remplace toute espèce d'engrais, la dépense devient nulle comme remède.

Traitement des blés et des céréales en général.

Il faut praliner les grains avec la poudre insectivore, ce qui est beaucoup plus simple, plus facile et surtout plus efficace que le chaulage et le sulfatage.

Il suffit, pour un hectolitre de grains versé sur un aire ou un plancher, de l'immerger de sept à huit litres de jus de purin ou d'eau, et lorsqu'il est entièrement absorbé, de projeter cinq kilogrammes d'Insectivore sur le tas, en le remuant à la pelle.

Ce procédé, que l'on fera bien d'appliquer de la même façon à toutes les semences, hâte leur germination et prévient la carie du blé, l'ergot du seigle et le charbon de l'orge, en en détruisant le germe parasite. La volaille et le gibier ne peuvent en manger que quelques grains, dégoûtés bien vite qu'ils sont, sans cependant être victimes de leur gloutonnerie.

Prix : les 100 *kilos,* 20 *francs par sac plombé*
(chaque sac est compté 75 k.)

Par le prix ci-dessous le traitement de la vigne revient :

Employé comme curatif, par pied, 4 c. — Id. comme préservatif, id. 2 c. — Id. pour plantation, id. 1 c.

Nota. — Toute demande au-dessous de cent francs doit être accompagnée de son montant, soit en mandat de poste ou sur Paris ou par lettre chargée.

Cour d'assises de l'Isère

Liste de MM. les Jurés qui siégeront à la 1re session de la Cour d'assises de l'Isère, qui s'ouvrira le lundi 19 mai prochain, sous la présidence de M. MARCELLIN, *conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.*

MM.

Michel Perrin, rentier à Morette.
Henri Rochas, fabricant de papier à Champagnier.
Théodore Lagarde, ex-percepteur à Goncelin.
François-Xavier Aubert, négociant à Voiron.
Etienne-Charles Sorrel, ancien avoué à Grenoble.
Camille Cret, cultivateur à Oz.
Emmanuel Flocard de Mépieu, rentier à Sermérieu.
Marie-Auguste-Edouard Allegret, négociant à Voiron.
Joseph-Honoré Pion, propriétaire à Bossieu.
Henri Jourdan-Laforte, propriétaire à Villard-Bonnot.
Victor-Victorien Reynier, propriétaire à Pierre-Châtel.
François Pierri, rentier à Bourgoin.
Jacques-Joseph Arnoux, officier de marine en retraite, à Grenoble.
Joseph Mermet, propriétaire à Courtenay.
Abel Subit, rentier à Vignieu.
Léon Accarias, rentier à Grenoble.
Laurent Nivollet, propriétaire au Péage-de-Roussillon.
Jean-Marie Brun, fabricant de soieries à Coublevie.
Jules Gauthier, docteur en médecine aux Avenières.
Auguste Jullien, propriétaire et maire à la Terrasse.
Jean-Michel Coqué, secrétaire de mairie à Miribel.
Etienne-Adrien Guéraud, rentier à Châbons.
André-Benoît Dupuix, propriétaire à Sonnay.
Joseph-Auguste Groz, docteur en médecine à Virieu.
Joseph Barral, notaire à Rives.
Joachim Boisrivant, manufacturier à Réaumont.
Joseph Janin, fabricant de chapeaux à St-Georges-d'Espéranche.
Pierre Delay, rentier et adjoint à Izeau.
Alphonse Cannet, marchand de fer à Heyrieu.
Cyrille Bouvier, propriétaire à Saint-Antoine.
Auguste Viallet, négociant à la Mure.
Aimé-Benoît Béthoux, propriétaire à Saint-Jean-de-Vaulx.
Jules-César Tavel, géomètre et maire à la Ferrière.
Jean-Barthélemy Dumolard, directeur de mines à Notre-Dame-de-Vaulx.
Emile Montgolfier, manufacturier à Charavines.
Eugène Hostachi, maire aux Côtes-de-Corps.

Jurés supplémentaires.

MM.

Henri Perron, négociant à Grenoble.
Pierre-Charles Vellot, rentier à Grenoble.
Jules Rolland, négociant à Grenoble.
Louis Verdeau, ancien économe au lycée de Grenoble.

CREDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : CINQUANTE MILLIONS

Lyon, Paris, Marseille, Londres.

et St-Etienne

Bilan au 30 Avril 1873.

ACTIF

Espèces dans les Banques.	F. 8,425,690 49
Portefeuille	» 39,614,078 70
Comptes courants	» 89,712,646 10
Avances et Crédits sur nantissements ou sur garanties et Reports	» 62,749,843 80
Actions, Bons, Obligations, Rentes. . .	» 19,638,848 05
Compte d'Ordre	» 1,012,805 90
Versements non appelés.	» 25,000,000 »
	F. 246,153,913 04

PASSIF.

Dépôts et Bons à vue	F. 37,011,974 80
Comptes courants.	» 88,913,492 96
Acceptations.	» 28,808,658 87
Dépôts et Bons à échéances fixes . . .	» 29,683,597 25
Comptes d'Ordre	» 2,255,639 06
Réserves	» 9,480,550 10
Capital	» 50,000.000 »
	F. 246,153,913 04

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES :

Le Président du Conseil d'Administration

H. GERMAIN.

Le Directeur ;

J. LETOURNEUR.

Mort de Pilate.

(*Suite. Voir le numéro du* 13 *avril.*)

Dans cette nuit fatale où, glacé d'épouvante,
Pilate voulut fuir une image effrayante,
Sa triste épouse, seule, étouffant ses sanglots,
Appelait le sommeil sur sa paupière humide,
Le sommeil l'exauçait, mais d'une main perfide,
Lui versait ses pavots.

L'infortunée alors, dans un songe funeste,
Voit le Juste vêtu de sa beauté céleste.
Son front est couronné de l'éclat paternel;
Sur la nue, entouré de phalanges brillantes,
Il descend pour juger les nations tremblantes,
De son trône éternel.

Dans la foule nombreuse il distingue Pilate,
C'est sur lui le premier que son courroux éclate :
Il prépare ses traits contre l'audacieux
Qui, d'un peuple en fureur se faisant le complice,
Condamna, sans frémir, au plus cruel supplice
Le monarque des cieux.

C'est en vain qu'en public, juge pusillanime,
Tu te lavas les mains de l'effroyable crime.
L'eau ne possédait pas le pouvoir souverain
D'effacer de tes mains la tache ineffaçable,
Et tu les reverras, à l'heure redoutable,
Teintes d'un sang divin.

Pilate a vu le Christ armé de son tonnerre,
Et, séchant de frayeur, il demande à la terre
D'entr'ouvrir sous ses pieds la sombre profondeur,
Mais la nature est sourde à ses cris de détresse,
Il ne peut éviter la foudre vengeresse
Que lance le Seigneur.

Son épouse le voit devant le puissant Juge,
Il est comme englouti par un affreux déluge
Qui l'anéantirait s'il n'était immortel.
Il tombe tout vivant dans le profond abîme,
Et l'enfer réjoui prépare à sa victime
Un tourment éternel.

Et la triste Romaine, éperdue et mourante,
En vain veut faire entendre une voix suppliante.
Sa langue se refuse à l'impuissant effort
Qui, répété cent fois, à la fin la réveille,
Alors un mot lugubre arrive à son oreille :
Il s'est donné la mort.

Vienne, le 17 avril 1873.

Caroline-Luce SIBERT.

Un meurtre avait été commis, et l'on avait arrêté plusieurs individus également compromis parmi lesquels le juge ne savait comment démêler le coupable. Les ayant interrogés l'un après l'autre sans en pouvoir rien tirer, il eut une inspiration.

Il fait apporter une caisse dans laquelle était renfermé un coq préalablement enduit d'une épaisse couche d'encre ; une ouverture pratiquée dans le dessus permet d'y passer la main.

— Chacun de vous, dit-il, va mettre la main dans la caisse et serrer le cou du coq : celui qui le fera crier sera coupable, et, comme tel, pendu.

L'épreuve commence. A mesure que l'homme retirait la main de la caisse, le juge l'appelait et la lui examinait. Au quatrième :

— Voilà mon homme, dit le juge ; c'est lui qui a fait le coup. Montre ta main... Voyez-vous ? pas d'encre ; il n'a pas osé toucher le cou du coq : il a eu peur et s'est trahi. Qu'on le pende !

Dans une circonstance analogue, où le juge était embarrassé en présence de plusieurs accusés qui se rejetaient le crime les uns sur les autres, il les fit tous ranger devant et les regarda fixement :

— Sortez tous, dit-il tout à coup.

Ils sortent... Quelques minutes après :

— Faites-les rentrer !

Ils rentrent.

— Sortez !

Ils sortent.

— Rentrez !

Ils rentrent. Et ainsi trois ou quatre fois... Puis il appelle l'un d'eux :

— C'est toi, n'est-ce pas, qui es coupable ? Voyons ! avoue, j'en suis sûr !

L'homme se jette à genoux et confesse qu'en effet c'est lui.

— Mais comment avez-vous deviné ? demandait-on au terrible magistrat.